

Logo de la Conférence d'examen 2009 de Durban

Directives pour l'utilisation et décharge de responsabilité

I. Dessin du logo

Le logo de la Conférence d'examen 2009 a été conçu à partir du logo de la Conférence mondiale contre le racisme de 2001. Le logo de 2001 était une interprétation artistique du «Yin Yang», le symbole traditionnel chinois en noir et blanc représentant les deux forces fondamentales de la vie, certes opposées mais complémentaires.

Pour la Conférence mondiale contre le racisme de 2001, des nuances de gris et une touche artistique avaient été ajoutées au Yin Yang traditionnel afin de souligner la diversité des origines géographiques, culturelles et raciales de l'être humain et de symboliser une société plus dynamique et en pleine évolution.

Le logo représentant le Yin Yang semblait soutenu par un axe oblique, qui évoquait le globe terrestre et ajoutait l'idée d'une boussole indiquant la direction à suivre.

Le dessin du logo de la Conférence d'examen 2009 a été revu afin de transmettre l'idée que la Conférence d'examen ne consiste pas seulement à faire le bilan des avancées depuis 2001 (partie inférieure du dessin), mais aussi à regarder vers l'avenir (partie supérieure du dessin).

L'image du logo est accompagnée par le texte et le slogan suivants:

Texte: **Conférence mondiale contre le racisme Durban 2001**
Conférence d'examen de Durban – Genève 2009

Slogan: **Unis contre le racisme: dignité et justice pour tous**



[2009]



[2001]

Le texte sera disponible dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies: anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Le logo ne doit être utilisé que dans son entier et sous la forme exacte sous laquelle il apparaît au début des présentes directives.

II. Utilisations du logo: information, collecte de fonds et utilisations commerciales

Le logo a été créé pour trois formes d'activités de promotion essentiellement: information, collecte de fonds et utilisations commerciales, comme expliqué ci-dessous:

a) Utilisation du logo à des fins d'information

Le logo peut être utilisé à des fins d'information:

- De caractère essentiellement illustratif;
- Ne visant pas à collecter des fonds; et
- De nature non commerciale.

Toutes les entités qui souhaitent utiliser le logo à des fins d'information doivent demander une autorisation au secrétariat de la Conférence d'examen, en indiquant:

- Leur identité (composition, objectifs, etc.);
- Comment et où le logo sera utilisé.

L'entité qui souhaite utiliser le logo à des fins d'information devra d'abord signer la décharge de responsabilité (voir texte plus bas) prévue à la section III ci-après.

b) Utilisations du logo pour la collecte de fonds

Les utilisations du logo pour la collecte de fonds ont pour objet d'obtenir des ressources pour financer des activités en vue de la Conférence. Ces activités ne peuvent être entreprises que par des entités à caractère non commercial.

C'est le secrétariat de la Conférence d'examen de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée qui autorise l'utilisation du logo pour la collecte de fonds aux niveaux national et international.

Les entités qui souhaitent être autorisées à utiliser le logo pour la collecte de fonds doivent présenter:

- Une brève déclaration d'identité (composition, objectifs, etc.);
- Des explications indiquant comment et où le logo sera utilisé;

- Des informations indiquant comment seront organisées les activités de collecte de fonds;
- Un budget succinct; et
- Des explications indiquant comment les recettes obtenues seront utilisées pour financer des activités de promotion de la Conférence d'examen.

L'entité qui souhaite utiliser le logo pour la collecte de fonds devra d'abord signer la décharge de responsabilité prévue à la section III ci-après.

c) Utilisations commerciales du logo

On entend par utilisations commerciales du logo toutes les utilisations faites par des entités commerciales ou impliquant celles-ci, ainsi que toute utilisation lucrative à titre commercial ou personnel.

Les entités commerciales qui souhaitent utiliser le logo doivent demander une autorisation au secrétariat de la Conférence d'examen, en indiquant:

- La nature de la société ou de l'entreprise;
- L'utilisation prévue du logo;
- Les noms des pays ou territoires où le logo sera utilisé;
- La nature des produits ou des services que l'entité produit ou vend dans ces pays ou territoires;
- Comment les produits contribuent à la diffusion de messages en relation avec la Conférence d'examen;
- Les recettes que l'entité entend tirer de l'utilisation du logo; et
- Un budget succinct, indiquant les redevances ou contributions que l'entité entend verser au profit d'activités aux niveaux local, national ou international dans le cadre des préparatifs de la Conférence d'examen, ou en faveur de la mise en œuvre des activités de la Conférence d'examen.

Avant de pouvoir utiliser le logo, l'entité commerciale doit signer un contrat avec le secrétariat de la Conférence d'examen (HCDH). Ce contrat doit contenir notamment des dispositions relatives à la décharge de responsabilité prévue à la section III ci-après. Il doit aussi stipuler dans le détail les conditions d'utilisation du logo, et inclure les informations détaillées énumérées ci-dessus. En outre, ce contrat doit comporter les conditions générales des contrats de l'ONU.

d) Durée d'utilisation du logo

Le logo de la Conférence d'examen 2009 sera utilisé jusqu'à la fin d'avril 2009, c'est-à-dire durant la période incluant les réunions régionales préliminaires et la Conférence d'examen à Genève en 2009. Le logo pourra être utilisé au-delà de 2009 dans les publications se référant à la Conférence d'examen.

III. Responsabilité

Toutes les entités autorisées à utiliser le logo de la Conférence d'examen 2009 aux fins spécifiées ici doivent accepter les dispositions suivantes relatives à la décharge de responsabilité:

a) L'entité doit veiller à ce que les activités soient exécutées conformément à la législation applicable et à maintenir la couverture d'assurance appropriée pour les risques liés à ces activités;

b) L'Organisation des Nations Unies décline toute responsabilité pour les activités de l'entité en question; et

c) L'entité mettra hors de cause et défendra l'Organisation des Nations Unies et son personnel au cas où des recours seraient engagés contre l'Organisation des Nations Unies ou son personnel du fait de l'utilisation du logo.

Si le logo est utilisé à des fins d'information et pour la collecte de fonds, l'entité doit signer le formulaire de décharge de responsabilité.

Si le logo est utilisé à des fins commerciales, les dispositions précitées sur la décharge de responsabilité seront incorporées dans le contrat signé par l'entité.

Les formulaires de décharge de responsabilité et les contrats dûment signés devront avoir été reçus par le secrétariat de la Conférence d'examen (HCDH) avant que les activités envisagées puissent être entreprises.

IV. Demandes d'informations

Toutes les demandes d'informations sur l'utilisation du logo doivent être adressées au:

Secrétariat de la Conférence d'examen
Haut-Commissariat aux droits de l'homme
8-14 Avenue de la Paix
CH-1211 Genève, 10, Suisse
Télécopieur: +41 (0) 22 917 90 08
Courriel: reviewconference2009@ohchr.org.

Décharge de responsabilité

Le soussigné reconnaît, pour l'utilisation du logo de la Conférence d'examen 2009 de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, conformément à sa communication du _____, adressée au secrétariat de la Conférence d'examen, HCDH:

a) Que le soussigné doit veiller à ce que les activités soient exécutées conformément à la législation applicable et à maintenir la couverture d'assurance appropriée pour les risques liés à ces activités;

b) Que l'Organisation des Nations Unies décline toute responsabilité pour les activités du soussigné; et

c) Que le soussigné mettra hors de cause et défendra l'Organisation des Nations Unies et son personnel au cas où des recours seraient engagés contre l'Organisation des Nations Unies ou son personnel du fait de l'utilisation du logo.

Signé: _____

Nom complet (en majuscules): _____

Affiliation (en majuscules): _____

Nom de l'organisation: _____

Courriel: _____

Date: _____

Formulaire à retourner au:
Secrétariat de la Conférence d'examen (HCDH)
Télécopieur: +41 (0) 22 917 90 08
ou
Courriel: reviewconference2009@ohchr.org.
